

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 juin 2019

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Fabien ACKER Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Fabrice FISCHER, Éric HUBERT , Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres absents excusés : Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. le Maire ; Mme Sylvie CULLMANN donne procuration à Monsieur Christian KLIPFEL, Mme Céline GEFFROY donne procuration à Monsieur José POZUELO ; Mme Véronique PHILIPPS donne procuration à Mme Michèle CECCHINI

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 05 juin 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 29 mai 2019, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIERES

- Charges de fonctionnement : complexe sportif
- Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole
- Fixation des tarifs pour la location de chalet
- Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller
- Subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

3. PROJETS ET TRAVAUX

- MDA : Point d'avancement des travaux
- Forum : réception de l'ouvrage
- Divers

4. ADMINISTRATION GENERALE

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt dans le cadre d'un accord local

5. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de la durée hebdomadaire saisonnier pour Hohwiller

6. URBANISME

- Commercialisation de l'éco-quartier
- DIA

7. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Subvention exceptionnelle au SKTAN pour la formation de ses animateurs

8. DIVERS

- Week-end inaugural : dimanche 23 juin

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 4 abstentions (Fabien ACKER ; Claire CARRARO-LIEVRE ; Eric HUBERT ; Cathy WAGNER)

APPROUVE le compte-rendu du 15 mai 2019,

Avec les modifications suivantes :

Mme Claire CARARRO-LIEVRE donne procuration à Mme Marie-José SCHALLER

Mme Cathy WAGNER donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Béatrice HOELTZEL donne procuration à M. Christophe BUSCHE

- **Ajout des points à l'ordre du jour**

Les points suivant seraient à ajouter à l'ordre du jour :

- **Affaires financières** : tarif de la KIRWE 2019
- **Ressources humaines** : Heures supplémentaires pour les élections européennes
- **Projets et travaux** : Point sur l'achat de la propriété Schneider
Retour sur la CSO pour le projet de lotissement de la Bergerie
- **Urbanisme** : Eco-quartier : Quartier PLUS OPUS67
- **Soutien aux associations** : Subvention exceptionnelle à la Salzbuehn Theater pour leur participation au 8 mai

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sur proposition du Maire :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 15 mai 2019**

16.05.2019

- Commission culture et communication/événements : information sur 1870 en 2020 et organisation de l'inauguration jardins de La Saline/ Le Forum

Rappel concernant le week-end du 21-22-23 qui clôturera la fête de la musique, ambiance festival de « rues » au cœur des foodtrucks.

Trois marchés se sont tenus à ce jour sous Le Forum. Les retours sont positifs avec une ambiance « marché » plus prononcée. Entre 11 et 12 marchands se situent sous le Forum, les autres demeurant à l'extérieur. Notamment les marchands d'épice et d'olives qui souhaitent rester à l'extérieur. La situation sera à réévaluer par temps de pluie.

La fermeture des panneaux est utilisée pour le soleil, notamment pour les deux marchands de légumse de telle manière à ce que le soleil ne dérange pas les étals. Ils ont également permis de protéger du soleil lors du spectacle de fin d'année de l'association Pointe de Pieds. Toutefois se pose la question de l'accompagnement des ouvriers communaux pour les panneaux, notamment lorsqu'ils doivent être rentrés passé 19H00.

18.05.2019

- La classe l'œuvre lors de la nuit des musées par la classe de Madame Motta, une expo à la médiathèque
- Redde m'r nimm devun à La Saline
- Journée des partenaires du HBCSK

19.05.2019

- Plantation du tilleul à WEILER, par les élus, dans le cadre de la coopération transfrontalière.

20.05.2019

- Déplacement des pierres de l'ancien château féodal de Soultz en vue de l'exposition du WE d'inauguration du 21 au 23 juin. Les pieux risquent de ne pas pouvoir être exposés car ils n'ont pas encore été sécurisés.

21.05.2019

- OT intercommunal : comité de pilotage suivi d'une présentation aux conseillers communautaires des quatre communautés de communes.

Vote définitif pour la fusion début juillet mais mise en œuvre fonctionnelle en janvier 2020

22.05.2019

- Territoire 1870 : la mise sur pied d'une association est récusée par Reichshoffen et Wissembourg ; on s'oriente vers la formule de l'entente intercommunale.

23.05.2019

- Evaluation de l'immobilier de l'AFPA par le service des domaines ; la procédure risque encore de durer : il faut d'abord que le PSE de l'AFPA soit effectif, puis que l'Etat déclare ne plus avoir besoin de cet immobilier, et ensuite seulement sa destination pourra être discutée.

Pour que nous puissions devenir maîtres de l'immobilier, il faut avoir un projet. Faute de quoi l'Etat risque de geler l'immobilier. Le prix sera décidé en fonction de la destination. Même phénomène par le passé concernant le parking de la gare.

24.05.2019

- Atelier PETR sur l'emploi dans le cadre de la révision du SCOT et de la mise en place du plan climat territorial.

25.05.2019

- Spectacle de fin de résidence de Virevolte : « Cris et chuchotements »
- Journée citoyenne : environ 80 participants le matin, un peu moins l'après-midi. L'opération parking au niveau du Parc Bruehl a été menée à bien. La pompe de pétrole a mal vieilli. Elle a été nettoyée mais dysfonctionnement ; Le choix des fleurs pour Le Forum a plu ; Le nettoyage devant la Saline et sur le cheminement entre la Gare et la Saline a donné lieu à des retours positifs. Participation de l'école élémentaire et maternelle à la journée citoyenne le vendredi 24.05.

26.05.2019

- Elections européennes : la participation à Soultz a été la plus basse du secteur avec 47% de participation

28.05.2019

- Remise de la légion d'honneur à Isabelle Heumann de la part de Jean ROTTNER, président du Grand Est.

29.05.2019

- Réunion de travail à la médiathèque : choix de l'écureuil comme mascotte.

02.06.2019

- Spectacle de fin d'année de l'association Pointes de pieds sous le Forum et manifestation de l'association des Free Riders : Forte participation mais quelques

problèmes de cohabitation entre les deux associations. Des difficultés pour ramener les chaises et les tables à la comcom.

- Meeting de la VDB

03.06.2019

- Implantation éventuelle d'un funérarium dans la zone d'activités par la société Dietrich de SELTZ : installation qui peut recevoir les personnes décédées, permettre aux familles de les veiller, puis une salle de cérémonie, et lieu de rassemblement pour après la cérémonie. Les autres sociétés ont accès à l'équipement.
- CSO concernant la MOE pour l'étude d'aménagement du lotissement rue de la Bergerie.

04.06.2019

- Bilan de l'exploitation 2018 des périscolaires avec l'ALEF : le périscolaire continue à se développer sur tous les sites de la comcom.
- Commission Noël à la comcom.

Point 2 : AFFAIRES FINANCIERES

- Charges de fonctionnement : complexe sportif

Le syndicat gère l'ensemble du complexe sportif et une participation aux frais de fonctionnement est demandée à la commune de Soultz-sous-Forêts en fonction de deux critères : d'une part le taux d'utilisation du complexe par le collège et les associations et d'autre part les surfaces. Ces critères variables d'une année à l'autre sont repris dans le tableau ci-dessous et définissent le taux d'occupation

		ESP. CONVIVAL	PLATEAU MULTISPORT	SALLE ANNEXE	DOJO	TOTAL : HEURES X SURFACE	TAUX OCCUPAT°
SURFACES		63,38	960,39	273,00	210,00	2 931 507,15	
HEURES	COLLEGE		1 030,00	690,00	473,00	1 276 901,70	44
	ASSOCIAT°	1 428,50	1 428,50	75,00	817,50	1 654 605,45	56

Niveau supérieur par rapport à utilisation. Quand une association a eu l'utilisation du gymnase le coût est supplémentaire

Ce taux est appliqué aux postes suivants : les fluides, les communications, les produits d'entretien, les petits équipements, les diverses fournitures, l'entretien du bâtiment ainsi que les contrôles, vérifications et maintenance, le coût de l'agent technique et pour moitié du coût de l'agent administratif (50% de son travail concerne l'administration du syndicat et 50% est consacré à la gestion du complexe).

Pour l'année 2018, la participation de la commune de Soultz-sous-Forêts est de 42 504.09€ (40 760.60€ en 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le décompte 2018 des frais de participation au fonctionnement du complexe sportif

- Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

La convention de ligne de trésorerie souscrite le 25 septembre 2018 avec l'établissement bancaire du Crédit Agricole, pour un montant maximum de 1 000 000.00€, arrivera à terme le 25 septembre 2019. La convention prévoit la possibilité d'un renouvellement d'un an sous réserve d'une délibération préalable de l'organe délibérant et d'une nouvelle analyse de la situation financière de la commune.

Pour rappel, le taux d'intérêt, fixe, est de 0.35%.

VU la convention de ligne de trésorerie conclue le 25 septembre 2018 avec le Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000.00€ ;

CONSIDERANT les besoins de préfinancement des travaux engagés par la commune dans l'attente des recettes budgétaires (subventions, douzièmes) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M.** le Maire à demander le renouvellement pour un an de la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

- Fixation des tarifs pour la location de chalet

La commune a été sollicitée pour une location ponctuelle de chalet hors période de marché de Noël. Pour rappel, la commune est propriétaire des chalets et met ces derniers à disposition de l'Office de Tourisme à titre gracieux pour le marché de Noël.

Par conséquent, et ce afin de répondre à ce type de demande, il convient de fixer un tarif de location.

Il est précisé que le preneur aura à sa charge de récupérer, monter et ramener le chalet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le tarif de la location d'un chalet au prix de 7.50€ la journée ;
- **PRECISE** que la facturation de cette prestation se fera par l'émission d'un titre de recette, la création d'une régie de recette étant peu opportune au regard du nombre potentiel de location.

- Subventions aux CCAS de Sultz-sous-Forêts et de Hohwiller

Il est rappelé que la Communauté de Communes intervient désormais au niveau des épiceries sociales et autres activités. Par conséquent, et à l'instar de 2018, la subvention est réduite par rapport aux années antérieures.

En outre, le CCAS de Sultz finance notamment l'association des chiens pour aveugles, Crocultur' ainsi que le jardin solidaire. Concernant les recettes, il est précisé que le CCAS n'a pu bénéficier ces dernières années des concessions de cimetière (pour rappel, 1/3 CCAS ; 2/3 Commune) dans la mesure où des problèmes persistent avec le logiciel de gestion du cimetière communal.

Il est proposé au conseil municipal de voter ces subventions comme suit :

BENEFICIAIRE	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (en €)
CCAS DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2019	1 500.00
CCAS DE HOHWILLER	Fonctionnement 2019	500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de subventions au CCAS de Sultz-sous-Forêts et au CCAS de Hohwiller ;
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 657362.

- Subventions aux Associations Foncières de Sultz-sous-Forêts et Hohwiller

Il est proposé au conseil municipal de voter ces subventions comme suit :

BENEFICIAIRE	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (en €)
AF DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2019	2 975.00
AF DE HOHWILLER	Fonctionnement 2019	500.00

Ces sommes sont liées aux montants des droits de chasse en plaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de subventions aux Associations Foncières de Sultz-sous-Forêts et de de Hohwiller ;
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 65737.

- Tarifs KIRWE 2019 (point ajouté à l'ordre du jour)

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs applicables en 2018.

De plus, il est précisé que le manège « Avengers » ne sera pas disponible pour l'édition 2019 de la KIRWE. Enfin, la question de l'animation du samedi soir reste à résoudre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2019 des différents stands et attractions de la KIRWE, fixés comme suit :

ATTRACTIONS - STAND	TARIF 2019
auto scooter	240,00 €
mini scooter	87,00 €
circuit des neiges	150,00 €
manège pour enfants	87,00 €
château fantôme	87,00 €
Dance city	150.00€
Manège Tagada	150.00€
trampoline	60,00 €
piscine bulle sur eau	42,00 €
mare aux canards	21,00 €
stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42,00 €
divers appareils	87,00 €
gaufres - crêpes – boissons – glace	42,00 €

Point 3 : PROJETS ET TRAVAUX

- MDA : Point d'avancement des travaux

L'escalier a été posé ainsi que l'encadrement. La grue a été enlevée donc les travaux de la cour vont pouvoir être faits.

Les cages des aviculteurs sont dans un des conteneurs dans la cour de l'école maternelle, en attendant qu'ils soient transférés à celui prévu à cet effet.

- FORUM : réception de l'ouvrage

L'ouvrage a été réceptionné le 14 mai. Des réserves sur les lots 03 « étanchéité » et 05 « électricité éclairage » restent toutefois à lever.

- Point sur l'achat de la propriété Schneider

L'évaluation des domaines est fixée à 114.000€, soit un prix dans la fourchette haute fixé par l'agence immobilière, à savoir entre 100.000€ et 120.000€.

Il est proposé d'établir une offre à 100.000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une offre à 100.000€ TTC pour l'acquisition de la propriété SCHNEIDER.

- Retour sur la CSO pour le projet de lotissement de la Bergerie

La consultation lancée auprès de trois missions de maîtrise d'œuvre (Meyer Ingénierie d'Infrastructures ; LBSH Ingénierie ; Berest) concernant l'aménagement de lotissement rue de la Bergerie en parcelle 62 a donné lieu à deux propositions :

Mission / Prix H.T.	BEREST	LBSH
Etude de faisabilité	2.800€	2.950€
Permis d'aménager	4.500€	4.950€
Mission de maîtrise d'œuvre	7.000€	6.800€
TOTAL SANS OPTIONS	14.300€	14.700€
Options	Dossier Code Environnement 3.800€	Etablissement cahier des charges + consultation bureaux d'étude 250€
	Etude Zone Humide 1.200€	/
	Si destruction de plus de 1 000m ² de zone humide : recherche de mesures compensatoires 2.500€	/
TOTAL AVEC OPTIONS	21.800€	14.950€

La CSO a décidé de retenir dans un premier temps uniquement la mission « étude de faisabilité » auprès du cabinet présentant l'offre la plus avantageuse économiquement, à savoir BEREST. Ce choix est justifié par la volonté que le partage des terrains se fasse, autant que faire se peut, sans intervention de la commune ainsi que la viabilisation soit réalisée par les acquéreurs. Selon l'évolution du dossier, un point concernant les suites à donner, avec une éventuelle attribution des autres missions proposées, sera réalisé à posteriori de l'étude de faisabilité.

- Divers : Rencontre avec Opus 67

Une rencontre a été organisée avec l'OPUS 67 au sujet du terrain situé derrière l'école et du collectif prévu dans le cadre de l'éco-quartier. Le prix de vente proposé par l'OPUS 67 pour le terrain est de 37.000€ TTC. Il a ainsi été proposé à l'OPUS 67 de revoir sa position quant à l'acquisition de la parcelle destinée à du logement collectif dans l'éco-quartier avant de continuer les discussions concernant le terrain située derrière l'école.

La proposition de l'OPUS pour l'aménagement d'un lotissement collectif est d'ajuster les règles de constructibilité de la grande parcelle afin d'étudier une solution de logements intermédiaires qui permettrait d'intégrer dans le volume de 2 maisons individuelles accolées (en R+1 / R+1+C) 2 logements en rez de chaussée (T2 ou T3) et 2 logements en étage (T2 ou T3) desservis par une coursive extérieure, soit 4 logements en tout sur la parcelle. Ces logements devront s'accompagner de la création de 4 garages positionnés en bordure de parcelle (à proximité d'une voirie).

Il est proposé au conseil municipal de partir sur cette proposition et d'acheter le terrain situé derrière l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de l'OPUS 67 pour l'aménagement du lotissement collectif

AUTORISE M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition du terrain situé derrière l'école.

Point 4 : ADMINISTRATION GENERALE

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt dans le cadre d'un accord local

L'Association des Maires du Bas-Rhin a informé la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et ses communes membres que le délai de délibération de décision par le biais d'un accord local en matière de nombre et de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en 2020, été fixé au 31 août 2019.

Un tel accord doit faire l'objet d'une délibération concordante des communes membres à la majorité qualifiée selon les modalités suivantes : 2/3 des communes membres représentant 50% de la population intercommunale, ou 50% des communes membres représentant 2/3 de la population intercommunale. D'autre part, la commune de BETSCHDORF représentant plus d'1/4 de la population intercommunale (4 137 habitant sur un total de 16 157), une délibération favorable de son conseil municipal sera nécessaire pour aboutir à un accord local.

L'accord local permet notamment d'accroître jusqu'à 25% le nombre de siège à distribuer par rapport au nombre de siège de droit commun ainsi que de modifier la répartition des sièges selon les règles suivantes :

- Chaque commune doit disposer à minima d'un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20% par rapport à son poids démographique au sein de l'intercommunalité.

A défaut d'accord local dans le délai suscit , le nombre et la r partition des si ges est fix  par arr t  pr fectoral selon la r partition de droit commun. Sur la base de la population communiqu e au 1^{er} janvier 2019, la r partition de droit commun serait la suivante :

COMMUNE	SIEGES
BETSCHDORF	8
SOULTZ-SOUS-FORETS	6
HATTEN	3
SURBOURG	3
HOFFEN	2
RITTERSHOFFEN	1
ASCHBACH	1
SCHOENENBOURG	1
OBERROEDERN	1
STUNDWILLER	1
MEMMELSHOFFEN	1
RETSCHWILLER	1
KEFFENACH	1
TOTAL	30

Un accord local permettrait, au regard des populations au 1^{er} janvier 2019, d'attribuer jusqu'  37 si ges.

Une des hypoth ses pourrait  tre de prendre en compte les communes associ es, ce qui ferait, sur la base de 36 si ges la r partition suivante :

	Total	Population municipale
Aschbach	1,00	700
Betschdorf	7,00	3 316
<i>Kuhlendorf</i>	1,00	100
<i>Reimerswiller</i>	1,00	204
<i>Schwabwiller</i>	1,00	517
Hatten	4,00	1 921
Hoffen	1,00	475
<i>Hermerswiller</i>	1,00	291
<i>Leiterswiller</i>	1,00	365
Keffenach	1,00	187
Memmelshoffen	1,00	332
Oberroedern	1,00	531
Retschwiller	1,00	281
Rittershoffen	2,00	913
Schoenenbourg	1,00	688
Soultz-sous-For�ts	6,00	2 791

<i>Hohwiller</i>	1,00	382
Stundwiller	1,00	484
Surbourg	3,00	1 679
	36,00	16 157

Le poids de Soultz ne sera pas le même dans cette nouvelle configuration.

De plus, la question de la participation des conseillers municipaux non membres du conseil communautaire est ouverte. La Communauté de Communes Plaine du Rhin a répondu à cette problématique par la technique des fonds de concours afin de permettre aux élus municipaux d'être mieux intégrés dans la politique intercommunale. Il s'agit aujourd'hui d'un enjeu fort, notamment avec le développement des compétences des communautés de communes.

Ce point sera à nouveau débattu lors du conseil communautaire de juin. Les communes membres seront invitées à délibérer par la suite et ce avant le 31 août 2019.

POINT 5 : RESSOURCES HUMAINES

Modification de la durée hebdomadaire saisonnier pour Hohwiller

Dans la pratique il a été constaté que les 4 heures allouées à l'agent en charge du fleurissement sur la commune de Hohwiller sur la période de juillet août septembre étaient insuffisantes.

Au lieu de rémunérer des heures complémentaires, Monsieur le Maire propose de modifier la durée initiale hebdomadaire de service et de rémunérer l'agent 5h par semaine.

Sur la base de l'article 3-1 :

Accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité.

Création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet

Pour 3 mois, la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

5h hebdomadaire du 01/07/2019 au 30/09/2019 (délibération du 3 avril 2019 / 4h hebdomadaire)

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C, échelon 01, indice brut 355 indice majoré 331

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de DHS
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats de travail.
- Heures supplémentaires pour les élections européennes (point ajouté à l'ordre du jour)

Heures de dimanche : 26 mai 2019 élections européennes
(Sur le bulletin de paie de juin 2019)

Heures supplémentaires de dimanche :

HENTSCH Valérie	17h45 à 20h45	3h
GORSY Adeline	15h15 à 20h45	5h30

Heures complémentaires

HEBTING Muriel	17h45 à 20h45	3h
STRASSEL Catherine	17h45 à 20h45	3h

Services techniques

Heures supplémentaires jour férié

Cérémonie du 8 mai 2019 au monument aux morts

BILLMANN Christian	3h
GORGUS Thomas	3h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les heures supplémentaires du mois de juin.

POINT 6 : URBANISME

- Commercialisation de l'éco-quartier

Le promoteur a fait savoir que le niveau de prix ne permet pas de vendre son projet. Il est précisé que le promoteur dispose de 3 mois de mandat exclusif. Par conséquent, il propose de passer à une promotion de vente de terrains nus.



- DIA

Réception : 24 mai 2019

Propriétaire : M. et Mme Germain MARTIN

Terrain : Lieudit Hohwiller Strasse - Sultz-sous-Forêts

Acquéreur : Ville de Sultz-sous-Forêts

Réception : 27 mai 2019

Propriétaire : M. Sylvain HENRY

Terrain : 25 A, rue du Frohnacker - Sultz-sous-Forêts

Acquéreur : M. et Mme Frédéric BAUMANN

Réception : 29 mai 2019

Propriétaire : Société Civile Immobilière FOEHRI – M. Patrick FOEHRENBACH

Terrain : 1 a, rue des Cerisiers - Soultz-sous-Forêts

Acquéreur : Société civile immobilière « TINAONE » à constituer au sein de laquelle le gérant sera M. Patrick FOEHRENBACH

Réception : 3 juin 2019

Propriétaire : CEFA

Terrain : Lieudit Dueblochwinkel - Soultz-sous-Forêts

Acquéreur : SCI LES BARONS – 1, route de Woerth – SOULTZ-SOUS-FORETS

Réception : 3 juin 2019

Propriétaire : CEFA

Terrain : Lieudit Dueblochwinkel, Hemstatt, route de Woerth, fossé - Soultz-sous-Forêts

Acquéreur : SCI LES BARONS – 1, route de Woerth – SOULTZ-SOUS-FORETS

POINT 7 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Subvention exceptionnelle au SKTAN pour la formation de ses animateurs

Le club de SKTAN (Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord) sollicite la commune pour une participation financière aux frais engagés à la formation de leurs animateurs. L'objectif de cette formation est d'assurer des cours de qualité et sécurisés. L'association précise que les animateurs demeurent bénévoles. Le budget prévisionnel de l'opération est de 1 580€ et la subvention demandée est de 790€. Une subvention a également été sollicitée auprès de la ville de Wissembourg.

Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaiterait dans un premier temps connaître les décisions antérieures pour des subventions de ce type, ainsi que les évolutions en matière de financement des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE d'ajourner ce point à une date ultérieure.

- Subvention exceptionnelle à la Salzbuehn Theater pour leur participation au 8 mai

Il est proposé d'attribuer une subvention de 100€ à l'association Salzbuehn Theater pour sa participation aux manifestations du 8 mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de 100€ à l'association Salzbuehn Theater pour sa participation aux manifestations du 8 mai ;

- **PRECISE** que la subvention sera imputée en 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé »

POINT 8 : DIVERS

- Week-end inaugural : du 21 au 23 juin.
- Manifestation Arts et Peintures à Hohwiller.
Local et annexe de la mairie inaugurée.

La séance est levée à 21h53